

REGLEMENT TOURNOI DE RENTREE DE BOISSEUIL

Art. 1 : Le T.T. Boisseuil organise un tournoi de tennis de table le premier dimanche de septembre. Cette compétition se déroule au gymnase de Boisseuil (route du Vigen). LE tournoi est homologué « promotion »

Art. 2 : Ce tournoi est ouvert à toute personne inscrite, licenciée ou non licenciée, contre une participation de 8 € en pré-inscription sur le site du TT Boisseuil ou une participation de 10 € sur place le jour du tournoi. Dans le cas où le tournoi du TT Boisseuil est annulé, les chèques des participants pré-inscrits, seront détruits. Dans le cas d'une pré-inscription et d'un règlement par chèque, le TT Boisseuil s'engage à prélever le montant de l'inscription qu'à l'issue du tournoi.

Art. 3 : Les règles de jeu de ce tournoi sont celles figurant dans les règlements de la Fédération Française de Tennis de Table, adaptées à la structure de cette compétition. Cependant, les organisateurs se réservent le droit de les modifier pour des contraintes horaires.

Art. 4 : Ce tournoi se dispute en tableaux. Dans le cas où le nombre de participants ne le permet pas, les compétiteurs sont répartis en poule, puis éventuellement en tableaux.

Art. 5 : L'inscription au tournoi permet la participation à 3tableaux parmi les tableaux : « handicap », « femme » « enfant » « toutes catégorie », « non licenciés », « double ». En fonction du nombre de participants pour chaque tableau, les organisateurs se réservent le droit de supprimer des tableaux. Dans tous les cas, les joueurs participent à 3tableaux.

Art. 6 : Le classement des joueurs est celui du jour de la compétition. Le classement est vérifié par les organisateurs. Pour le tournoi « handicap », un handicap est donné à tous les joueurs et est déterminé dans un tableau annexé au présent règlement. Compte tenu du handicap, il n'y a pas de tête de série. Un joueur anciennement licencié doit donner son dernier nombre de point et l'année d'arrêt de sa licenciation. Une déduction de 100 points par année sur son dernier nombre de point est appliquée sans être inférieur à 400 points. (ex : 1400 points il y a 10 ans donne 1400, 1100 points il y a 7 ans donne 700, 1100 points il y a 3 ans donne 800)

Art. 7 : Les résultats des parties ne sont pas pris en compte pour le calcul des points pour les classements des joueurs.

Art. 8 : Généralement les rencontres se déroulent en 2sets gagnants. Toutes les manches se déroulent en 11 points minimum. Un écart de 2 points est nécessaire pour gagner une manche. En fonction du nombre de participants et sur décision du juge arbitre, sur les tableau ou en cours de tableau, les rencontrent peuvent se dérouler en 3sets gagants.

Art. 9 : Ce tournoi devant rester convivial, tout joueur ne respectant pas le règlement ou ayant une attitude indigne se verra exclu du tournoi, perdant ainsi la possibilité de recevoir une quelconque récompense et de se faire rembourser son engagement.

Art. 10 : Les organisateurs ne sont pas responsables des vols, accidents ou dégradations survenant à l'intérieur et aux abords du lieu de la compétition (Parking, vestiaires...).

Art. 11 : Un joueur non licencié s'engage à ne pas poursuivre le club en cas d'accident.

Art. 12 : Une restauration est assurée sur place. (Sandwichs, friandises, boissons...)

Art. 13 : La participation à ce tournoi vaut acceptation du présent règlement.